

Questions orales

[Français]

LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État responsable du Troisième âge, concernant le gel du Programme Nouveaux Horizons.

Vendredi, en répondant à ma question, le leader adjoint du gouvernement niait qu'il y avait un gel.

La ministre d'État responsable du Troisième âge a elle-même déclaré devant le Comité permanent le 22 mai dernier que le quart des fonds alloués avait été retenu. Qui dit vrai?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, une chose est certaine, c'est que les programmes pour les personnes âgées sont maintenus. Vous avez aussi lu les états financiers et vous savez que les budgets sont les mêmes que les budgets de l'an passé.

Ce qui est important de se rappeler ici, en cette Chambre, c'est que le Programme Nouveaux Horizons existe depuis plusieurs années. Nous sommes à faire une évaluation et en effet, nous avons retenu 4 millions de dollars, somme qui nous permettrait, en cours d'année, de pouvoir donner place à de nouvelles initiatives à la suite de l'évaluation que nous avons faite, que nous faisons et que nous soumettrons dans les mois qui viennent.

[Traduction]

M. Peter Milliken (Kingston et les îles): Monsieur le Président, il semble que, contrairement à ce que l'on nous a dit vendredi, on a en fait bloqué 4 millions de dollars dans le budget de ce programme. Je voudrais donc reposer mes questions de vendredi et essayer d'obtenir une réponse du gouvernement.

La ministre nous dira-t-elle quand l'examen sera terminé? Quand va-t-on débloquer les crédits en question? Quand va-t-on publier les résultats de l'examen, si jamais ils sont rendus publics?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, nous sommes à parrainer une consultation auprès des aînés pour s'assurer que les programmes conviennent exactement aux besoins. Nous disons que les budgets sont à la disposition des personnes âgées, que nous avons un secrétariat qui répond à tous les

appels. Et, dès que l'évaluation sera terminée, il me fera grand plaisir, comme ministre responsable de la qualité de vie des aînés, de vous faire part de nos recommandations, et, s'il y a place pour des initiatives nouvelles, de les mettre en place.

[Traduction]

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Rafik Nishanov, président du Soviet des nationalités du Soviet suprême de l'U.R.S.S.

Des voix: Bravo!

* * *

ROUTE CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à la société Transport Route Canada.

Je tiens à dire au ministre que ce dont il est question en l'occurrence, ce n'est pas tant de la sagesse de la privatisation, mais de la relation de confiance entre les Canadiens et un gouvernement qui met une série d'événements en branle.

Le gouvernement ne peut pas nier que c'est à cause de sa politique que ces travailleurs ont été le jouet des événements et ont perdu leur emploi, leur pension et leurs avantages sociaux.

Je veux demander une chose au ministre. Ne perçoit-il pas la dimension de justice élémentaire en jeu dans cette affaire? Ne se rend-il pas compte que ce qui est arrivé à ces travailleurs à la suite des événements que le gouvernement a mis en branle est scandaleux? Ne leur donnera-t-il pas au moins l'assurance que le gouvernement les indemniserait en temps voulu pour ce que sa politique leur a fait perdre?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, le CN perdait de 30 à 40 millions de dollars par année dans cette entreprise. Il a jugé qu'avec le refinancement que lui apportaient les frères Fingold et une certaine réorganisation, la société réussirait à redresser la situation. Cela ne s'est malheureusement pas produit.

Tout le monde à la Chambre déplore la perte de ces emplois. Il s'agit de savoir s'il en va ou non de la responsabilité du CN. La société d'État a vendu la société, vendu les actifs. Le contribuable a ainsi été soulagé du fardeau que représentait le déficit annuel de 30 à 40 millions de